



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**ARRÊTÉ DEP-2024-226 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COIFFURE ET DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE
DE NIVEAU 3 COIFFURE COUPE COULEUR**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 5 juin 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2015 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 coiffure coupe couleur ;
Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure et de la mention complémentaire de niveau 3 coiffure coupe couleur pour la session 2024 dans l'académie de Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Sandrine MARTENOT, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Sandrine ROSSETTO, enseignante

Enseignants :

Madame Isabelle PENDANT
Madame Lise RIQUOIR
Monsieur Thomas BRESSON
Monsieur Olivier ESCHENBRENNER

Professionnels :

Madame Idylle ARDA
Monsieur Stéphane TESSE
Monsieur Alex ALVES
Monsieur Thomas GRODET

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER